

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
Le 18 avril 2025 Le 28 avril 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :
Le 2 mai 2025

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 **Messieurs :** BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,
LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORTREUX, RICHET,
SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 26

Absents :

Madame BARNAUD (excusée pouvoir à S. HOCHET)
Madame LOUBET (excusée pouvoir à S. BOUFFARD)
Monsieur BRUNEAU
Monsieur DEGUSSEAU (excusé pouvoir à O. SAINT-MARTIN)
Monsieur MORAND (excusé pouvoir à L. COLLET)

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ.**

Patrick LECAPLAIN, Maire expose qu'en raison d'un surcroît de travail, il est nécessaire de créer un emploi non permanent du 28 avril au 15 mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique pour effectuer l'entretien des locaux, suite à un accroissement temporaire d'activité du 28 avril au 15 mai 2025, à raison de 15/35^{ème}.
- La rémunération correspondante sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le 2 mai 2025
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 2 mai 2025

Le Maire,



Patrick LECAPLAIN